

PASTORET AUX fêtes du sacre ; pour le Dictionnaire Historique et Biographique de la Révolution et de l'Empire, de ROBERT, Paris, 1898, t. 2, le Dictionnaire des Parlementaires de ROBERT et COUGNY, Paris, 1898, t. 4, p. 559 et le « Moniteur » il en va de même, alors qu'on fait état de sa représentation du département des Forêts au Conseil Législatif où il siégea jusqu'en 1810. Les Archives Nationales, Paris, conservent la patente du 5 août 1809 faisant Chevalier de l'Empire le Président N. PASTORET (cote : C C 244, fol. 120).

Son mandat expiré, PASTORET est rentré à Luxembourg et a continué sa présidence au Tribunal Criminel. Il y mourut le 30. VI. 1810 en sa maison de la Rue Neuve, N° 30. Voici la laconique inscription du registre de l'Etat Civil de la Ville du Luxembourg — Décès — 1810 :

« Nic. PASTORET décédé le 30. VI. 1810 à une heure de relevée en la « maison N° 30 rue Neuve, né à Arlon, membre du Corps Législatif et « de la Légion d'Honneur et Chevalier d'Empire, veuf de Hélène « Mamer. »

Cet excellent père et mari a vu mourir les deux tiers de ses enfants fort nombreux il fut un temps ; il a perdu sa bonne et fidèle épouse et dans la grande maison, autrefois si animée par les cris et rires des enfants, les allées et venues des visiteurs quémendant un bon conseil de la part de cet homme éclairé, le Chevalier d'Empire, Président du Tribunal Criminel meurt presque dans la solitude ; ce n'est pas un parent qui vient faire la déclaration de décès, mais un simple journalier au service du Président. —

L'éminent juriste, homme de bien, laborieux et intègre, qui sut en des temps difficiles s'attirer l'estime et la considération d'un chacun, fut cité en exemple par le Président VOYSIN de GARTEMPE, lors de l'installation des conseillers AUCLAIRE et PERIN. Voici en quels termes fut fait l'éloge de N. PASTORET en l'audience solennelle de la Cour d'Appel de Metz, du 26 juillet 1810 :

*(Archives Départementales de la Moselle — Série U. Cour d'Appel de Metz.)*

Audience solennelle de la Cour d'Appel du 26 juillet 1810.

Eloge de M. PASTORET par le Président Voysin de Gartempe.

« Elève de cette célèbre Université à laquelle le nord de l'empire doit un grand nombre de savants dans les sciences physiques et morales, M. PASTORET se distingua éminemment parmi les jurisconsultes de sa patrie, fertile en habiles interprètes des lois romaines.

« Sa réputation justement méritée détermina le gouvernement autrichien à l'appeler au Conseil provincial de Luxembourg.

« Cette compagnie ayant été érigée en Conseil souverain par l'empereur Joseph second, M. PASTORET y présidait la deuxième chambre, lorsque les succès de la guerre firent passer le pays de Luxembourg sous la domination française.